

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Cellectis publie ses résultats financiers du deuxième trimestre 2026**

***Lasmé-cel: phase 2 pivotale dans la LAL-B en rechute ou réfractaire (étude BALLI-01)***

- *Lasmé-cel a reçu le statut RMAT de la FDA*
- *Résultats complets de phase 1 pour lasmé-cel présentés au congrès annuel de l'EHA 2026*
- *Analyse intermédiaire de phase 2 pivotale attendue au quatrième trimestre 2026*

***Éti-cel: phase 1 dans le LNH en rechute ou réfractaire (étude NATHALI-01)***

- *Données translationnelles mettant en évidence les principaux facteurs de réponse présentées au congrès annuel de l'EHA 2026*
- *L'ensemble des données de phase 1 est attendu au quatrième trimestre 2026*

*Trésorerie, équivalents de trésorerie et dépôts à terme de 169 millions de dollars au 30 juin 2026<sup>1</sup>; horizon de trésorerie jusqu'au quatrième trimestre 2027*

**Le 6 août 2026 – New York (N.Y.) – Cellectis** (Euronext Growth : ALCLS ; Nasdaq : CLLS), société de biotechnologie de stade clinique, qui utilise sa plateforme pionnière d'édition de génome pour développer des thérapies innovantes pour le traitement de maladies graves, présente aujourd'hui ses résultats pour le deuxième trimestre 2026 clos le 30 juin 2026.

« Les résultats cliniques de lasmé-cel et d'éti-cel présentés lors du congrès annuel de l'EHA 2026 sont prometteurs pour les patients atteints d'hémopathies malignes à cellules B en rechute ou réfractaires. Nous sommes également ravis d'avoir obtenu de la FDA la désignation RMAT pour lasmé-cel, qui reconnaît le potentiel du produit candidat à répondre à un besoin médical non satisfait dans la LAL-B en rechute ou réfractaire. Nous restons pleinement mobilisés pour développer de nouvelles options thérapeutiques destinées aux patients dont la maladie a récidivé ou ne répond plus aux traitements disponibles », a déclaré le docteur André Choulika, cofondateur et directeur général de Cellectis.

---

<sup>1</sup> Au 30 juin 2026, la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les dépôts à terme incluent les comptes de trésorerie bloquée de 2,3 millions de dollars classés en actifs financiers courants et non courants, ainsi que les dépôts à terme de 131,1 millions de dollars classés en actifs financiers courants.

## Portefeuille de CAR-T allogéniques

### Lasmé-cel dans la leucémie lymphoblastique aigüe à cellules B (LAL-B) en rechute ou réfractaire - BALLI-01

La phase 2 pivot de l'essai BALLI-01 est en cours.

- En juin 2026, [Collectis a reçu de la FDA le statut de thérapie avancée en médecine régénérative \(RMAT\) pour lasmé-cel](#) dans le traitement de la LAL-B en rechute ou réfractaire CD22 positive. Cette désignation a été accordée sur la base des données cliniques de l'étude BALLI-01 qui démontrent une efficacité prometteuse et un profil de tolérance gérable. Elle témoigne de la reconnaissance par la FDA du potentiel de lasmé-cel pour répondre au besoin médical non satisfait des patients atteints de LAL-B en rechute ou réfractaire.
- En juin 2026, [Collectis a présenté les résultats complets de phase 1 de l'étude BALLI-01 à l'occasion d'une présentation orale, au congrès annuel de l'European Hematology Association \(EHA\) 2026.](#)

45 patients ont été traités en troisième ligne et au-delà (3L+), dont 15 à la dose recommandée de phase 2 (RP2D) et 7 appartenant à la population cible de la phase 2.

**Population lourdement prétraitée :** les patients de la population cible de phase 2 avaient reçu une médiane de 5 lignes de traitement antérieures (intervalle : 2 à 11). Parmi eux, 82 % avaient déjà été traités par blinatumomab, 56 % par un conjugué anticorps-médicament (ADC) ciblant CD22, 53 % par une thérapie CAR-T ciblant l'antigène CD19 et 47 % avaient déjà bénéficié d'une greffe de cellules souches hématopoïétiques (HSCT).

#### *Données d'efficacité (population cible de phase 2)*

- 100 % de taux de réponse globale (ORR) (7/7 patients).
- 57 % de rémissions complètes ou de rémissions complètes avec récupération hématologique incomplète (CR/CRi) (4/7 patients), parmi lesquelles 75 % étaient négatives pour la maladie résiduelle minimale (MRD).
- Tous les patients répondeurs ont ensuite bénéficié d'une greffe de cellules souches hématopoïétiques (HSCT).

#### *Données de tolérance*

- Le traitement a démontré un profil de tolérance maîtrisable, avec des taux de syndrome de relargage des cytokines (CRS) de grade  $\geq 3$  et de syndrome de neurotoxicité associé aux cellules effectrices immunitaires (ICANS) de grade  $\geq 3$  de 4 % chacun.
- Un syndrome de type lymphohistiocytose hémophagocytaire associé aux cellules effectrices immunitaires (IEC-HS) de grade  $\geq 3$  a été observé chez 2 % des patients.
- Tous les événements ont été résolus.
- En juin 2026, la [Medicines and Healthcare products Regulatory Agency](#) (MHRA) au Royaume-Uni a approuvé l'initiation de la phase 2 de l'étude BALLI-01 au Royaume-Uni.
- En juillet 2026, le recrutement de patients dans le cadre de la phase 2 de l'étude BALLI-01 a été autorisé en France, en Italie et en Espagne.

La première analyse intérimaire pour les données de phase 2 pivot de l'étude BALLI-01 est attendue au quatrième trimestre 2026.

### Éti-cel dans le lymphome non hodgkinien (LNH) en rechute ou réfractaire - NATHALI-01

La phase 1 de l'essai clinique NATHALI-01 est en cours.

- En juin 2026, [Collectis a présenté les données translationnelles mettant en évidence les principaux facteurs de réponse, à l'occasion d'une présentation poster, au congrès annuel de l'EHA 2026.](#)

À la date de clôture des données de février 2026, 14 patients atteints d'un lymphome non hodgkinien à cellules B (LNH-B) en rechute ou réfractaire avaient été traités à travers trois niveaux de dose.

**Population lourdement prétraitée** : médiane de 3 lignes de traitement antérieures ; 93 % des patients avaient déjà reçu une thérapie CAR-T ciblant l'antigène CD19.

*Données d'efficacité (cohorte à la dose optimale, n=8)*

- 88 % d'ORR.
- 63 % de taux de réponse complète (CR).
- Une exposition plus élevée à l'alemtuzumab a été associée à un environnement homéostatique inflammatoire plus faible avant l'administration d'éti-cel, à une expansion accrue d'éti-cel et à des taux de réponse plus élevés.
- Les patients ayant répondu au traitement ont présenté une faible sécrétion d'interleukine-2 (IL-2) de façon soutenue, par rapport aux patients non répondeurs.

### *Perspectives*

Ces résultats soutiennent l'utilisation d'un schéma posologique d'alemtuzumab adapté au poids corporel, actuellement à l'étude afin d'optimiser la lymphodéplétion. De plus, l'administration sous-cutanée d'IL-2 à faible dose fait l'objet d'investigations dans le but d'accroître davantage l'expansion des cellules éti-cel et d'améliorer la réponse au traitement.

La publication de la totalité des données cliniques de phase 1 est attendue au quatrième trimestre 2026.

## **Partenariats**

### **AstraZeneca : accord de recherche et de collaboration**

- Les activités continuent dans le cadre de l'accord de recherche et de collaboration avec AstraZeneca. Ce partenariat tire parti de l'expertise de Cellectis en édition de génome et de ses capacités de production pour développer jusqu'à 10 nouveaux produits de thérapie cellulaire et génique dans des domaines à forts besoins médicaux, tels que l'oncologie, l'immunologie et les maladies génétiques rares.

### **Servier (à travers son sous-licencié Allogene) - CAR-T anti-CD19**

- En juillet 2026, Allogene a annoncé que la FDA avait accordé à cema-cel le statut de RMAT et de "Fast Track" pour le traitement de patients adultes atteints d'un lymphome à grandes cellules B qui, à l'issue du traitement de première ligne (1L), présentent une réponse complète ou partielle compatible avec une simple surveillance, mais dont le test de maladie résiduelle minimale (MRD) est positif.

Cema-cel est un produit candidat concédé sous licence à Servier en vertu du Contrat de licence, de développement et de commercialisation conclu entre les Laboratoires Servier et l'Institut de Recherches Internationales Servier (« Servier ») et Cellectis (le « Contrat Servier »), et faisant l'objet d'une sous-licence accordée par Servier à Allogene dans certains territoires.

### **Allogene - CAR-T anti-CD70**

- En juillet 2026, Allogene a annoncé la publication dans le *Journal of Clinical Oncology* des données complètes de phase 1 issues de l'étude TRAVERSE évaluant le produit candidat ALLO-316 chez des patients atteints d'un carcinome à cellules rénales avancé ou métastatique (CCR). Allogene a annoncé qu'ALLO-316 avait atteint un taux de réponse confirmée de 31 % avec le schéma thérapeutique recommandé pour la phase 2 chez les patients atteints d'un CCR de stade IV présentant une expression élevée de CD70, et que le profil de sécurité était gérable grâce à des

stratégies proactives de diagnostic et de prise en charge efficaces pour atténuer le syndrome hémophagocytaire associé aux cellules effectrices immunitaires (IEC-HS).<sup>2</sup>

Les produits candidats expérimentaux d'Allogene en oncologie basés sur des CAR-T allogéniques utilisent les technologies de Cellectis. Le programme anti-CD70 est concédé sous licence exclusive par Cellectis à Allogene, laquelle détient les droits mondiaux de développement et de commercialisation de ce programme.

## Corporate

### Assemblée Générale Mixte

- Le 25 juin 2026, Cellectis a tenu son assemblée générale mixte à l'auditorium du site Biopark à Paris. À l'issue de l'assemblée générale mixte, au cours de laquelle environ 56% des voix se sont exprimées, les résolutions 1 à 29 ont été adoptées, la résolution 30 a été rejetée, conformément aux recommandations du conseil d'administration. Les résultats détaillés du scrutin, ainsi que les résolutions sont consultables sur le site internet de Cellectis : <https://www.cellectis.com/fr/investisseur/assemblees-generales/>

### Résultats financiers

**Trésorerie** : Au 30 juin 2026, Cellectis disposait de 169 millions de dollars de trésorerie consolidée, d'équivalents de trésorerie, de comptes de trésorerie bloquée et de dépôts à terme classés comme actifs financiers courants. La Société estime que sa trésorerie, ses équivalents de trésorerie et ses dépôts à terme seront suffisants pour financer ses activités jusqu'au quatrième trimestre 2027.

A titre de comparaison, au 31 décembre 2025, la trésorerie consolidée, les équivalents de trésorerie, les comptes de trésorerie bloquée et les dépôts à terme classés comme actifs financiers courants s'élevaient à 211 millions de dollars. La variation de 42 millions de dollars s'explique principalement par les paiements aux fournisseurs pour un montant de 26,9 millions de dollars, les paiements liés à la masse salariale (salaires, primes et charges sociales) pour un total de 28,5 millions de dollars, le paiement des dettes de loyers pour 5,4 millions de dollars, le remboursement de 2,7 millions de dollars du Prêt Garanti par l'État (PGE) et l'acquisition d'immobilisations corporelles pour 0,5 million de dollars. Ces paiements ont été partiellement compensés par 16,8 millions de dollars d'encaissements provenant de nos clients et par 4,9 millions de dollars d'intérêts reçus provenant de nos placements financiers et d'équivalents de trésorerie.

Nous prévoyons actuellement de concentrer nos dépenses de trésorerie chez Cellectis dans le soutien au développement de notre portefeuille de produits candidats, y compris les dépenses de fabrication et de développement clinique liées à lasmé-cel, éti-cel et à de nouveaux produits candidats potentiels, et d'exploiter nos capacités de production de pointe à Paris (France) et à Raleigh (Caroline du Nord, États-Unis).

**Chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation** : Le chiffre d'affaires et les autres revenus consolidés se sont élevés à 14,5 millions de dollars pour le semestre clos le 30 juin 2026, contre 30,2 millions de dollars pour la même période en 2025. La baisse de 15,8 millions de dollars résulte principalement d'une diminution de 16,4 millions de dollars du chiffre d'affaires, reflétant essentiellement le niveau des activités réalisées au cours du premier semestre 2026 dans le cadre des Plans de Recherche relatifs à l'accord de recherche et de collaboration (JRCA) conclu avec AstraZeneca. Cette baisse a été partiellement compensée par une hausse de 0,6 million de dollars des autres revenus, principalement attribuable à une hausse du montant du crédit d'impôt recherche résultant d'une augmentation des dépenses de R&D éligibles, ainsi qu'à des effets de change favorables.

**Frais de recherche et développement** : Les frais de recherche et développement consolidés se sont élevés à 52,2 millions de dollars pour le semestre clos le 30 juin 2026 contre 45,0 millions de dollars pour le semestre clos le 30 juin 2025. La hausse de 7,2 millions de dollars s'explique principalement par (i) une augmentation

---

<sup>2</sup> L'IEC-HS regroupe les termes « syndrome de type HLH associé aux cellules effectrices immunitaires » et « lymphohistiocytose hémophagocytaire (HLH) ».

de 4,5 millions de dollars des frais de personnel, reflétant l'évolution de nos effectifs de R&D ainsi qu'une augmentation de la charge de rémunération fondée sur des actions liée aux attributions effectuées en 2026, dont la juste valeur à la date d'attribution a augmenté principalement en raison de la hausse du cours de l'action sous-jacente, et (ii) une augmentation de 3,7 millions de dollars des achats et charges externes, essentiellement attribuable à des dépenses de développement clinique plus élevées en lien avec nos études BALLI-01 et NATHALI-01, partiellement compensées par (iii) une diminution de 1,0 million de dollars des charges d'amortissement.

**Frais administratifs et commerciaux :** Les frais administratifs et commerciaux consolidés se sont élevés à 11,3 millions de dollars pour le semestre clos le 30 juin 2026, contre 9,8 millions de dollars pour la même période en 2025. L'augmentation de 1,5 million de dollars s'explique essentiellement par une hausse de 1,2 million de dollars des frais de personnel, principalement en raison d'une augmentation des charges de rémunération fondée sur des actions en lien avec les attributions effectuées en 2026, dont la juste valeur à la date d'attribution a augmenté en raison de la hausse du cours de l'action sous-jacente. Les achats et charges externes ont légèrement augmenté de 0,2 million de dollars sur la même période, passant de 4,4 millions de dollars en 2025 à 4,7 millions de dollars en 2026.

**Résultat financier (perte) :** Le gain financier net consolidé était de 9,2 millions de dollars pour le semestre clos le 30 juin 2026, à comparer à une perte financière nette de 18,1 millions de dollars pour le semestre clos le 30 juin 2025. La variation de 27,3 millions de dollars traduit une augmentation de 5,0 millions de dollars des produits financiers et une diminution de 22,3 millions de dollars des charges financières.

L'augmentation des produits financiers de 5,0 millions de dollars s'explique principalement par (i) une hausse de 7,0 millions de dollars des gains sans effet de trésorerie comptabilisés au titre des évaluations à la juste valeur, reflétant principalement un gain de 8,7 millions de dollars lié à la réévaluation à la juste valeur des bons de souscription des Tranches A, B et C émis au profit de la Banque européenne d'investissement (BEI) au cours du semestre clos le 30 juin 2026, contre un gain de 1,2 million de dollars sur la même période en 2025, partiellement compensée par (ii) une diminution de 1,7 million de dollars des produits d'intérêts générés sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les actifs financiers, et (iii) par une diminution des gains de change de 0,4 million de dollars.

La baisse des charges financières de 22,3 millions de dollars s'explique essentiellement par une diminution de 22,8 millions de dollars des pertes de change, résultant principalement de l'appréciation du dollar par rapport à l'euro.

**Perte nette attribuable aux actionnaires de Collectis :** La perte nette consolidée attribuable aux actionnaires de Collectis s'est élevée à 39,6 millions de dollars (soit une perte nette de 0,39 dollar par action) pour le semestre clos le 30 juin 2026, contre une perte nette de 41,9 millions de dollars (soit une perte nette de 0,42 dollar par action) pour le semestre clos le 30 juin 2025. La baisse de 2,3 millions de dollars de la perte nette est principalement due à (i) une amélioration de 27,3 millions de dollars du résultat financier net, passé d'une perte financière nette de 18,1 millions de dollars au 30 juin 2025 à un gain financier net de 9,2 millions de dollars au 30 juin 2026, partiellement compensée par (ii) une augmentation de 24,9 millions de dollars de la perte opérationnelle.

**Perte nette ajustée attribuable aux actionnaires de Collectis :** La perte nette consolidée ajustée attribuable aux actionnaires de Collectis était de 35,6 millions de dollars (soit une perte nette de 0,35 dollar par action) pour le semestre clos le 30 juin 2026, contre une perte nette de 39,6 millions de dollars (soit une perte nette de 0,40 dollar par action) pour le semestre le 30 juin 2025.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, « IFRS »), telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Veuillez vous reporter à la section « Note concernant l'utilisation de mesures financières non-IFRS » pour le rapprochement entre le résultat net attribuable aux actionnaires de Collectis établi conformément aux normes IFRS et le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de Collectis.

**CELLECTIS S.A.**  
**BILAN CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE RÉSUMÉ NON-AUDITÉ (en milliers de dollars)**

|                                                                     | A la date du   |                |
|---------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|
|                                                                     | 31-déc-25      | 30-juin-26     |
| <b>ACTIF</b>                                                        |                |                |
| <b>Actifs non courants</b>                                          |                |                |
| Immobilisations incorporelles                                       | 535            | 1 117          |
| Immobilisations corporelles                                         | 38 788         | 34 797         |
| Droits d'utilisation                                                | 23 658         | 19 196         |
| Actifs financiers non courants                                      | 5 088          | 4 723          |
| Autres actifs non courants                                          | 20 025         | 22 734         |
| Impôts différés actifs                                              | 382            | 382            |
| <b>Total actifs non courants</b>                                    | <b>88 476</b>  | <b>82 949</b>  |
| <b>Actifs courants</b>                                              |                |                |
| Clients et comptes rattachés                                        | 14 398         | 5 075          |
| Subventions à recevoir                                              | 7 800          | 7 525          |
| Autres actifs courants                                              | 5 383          | 4 970          |
| Trésorerie, équivalents de trésorerie et actifs financiers courants | 208 663        | 166 847        |
| <b>Total actifs courants</b>                                        | <b>236 244</b> | <b>184 417</b> |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>                                             | <b>324 720</b> | <b>267 365</b> |
| <b>PASSIF</b>                                                       |                |                |
| <b>Capitaux propres</b>                                             |                |                |
| Capital social                                                      | 5 903          | 5 924          |
| Primes d'émission                                                   | 437 445        | 371 749        |
| Ecart de conversion                                                 | (33 316)       | (32 679)       |
| Réserves (déficit)                                                  | (266 538)      | (264 344)      |
| Résultat net                                                        | (67 593)       | (39 584)       |
| <b>Total capitaux propres</b>                                       | <b>75 901</b>  | <b>41 067</b>  |
| <b>Passifs non courants</b>                                         |                |                |
| Emprunts et dettes financières non courants                         | 74 013         | 66 185         |
| Dettes de loyer non courantes                                       | 27 725         | 23 823         |
| Provisions non courantes                                            | 1 329          | 1 332          |
| <b>Total passifs non courants</b>                                   | <b>103 067</b> | <b>91 340</b>  |
| <b>Passifs courants</b>                                             |                |                |
| Emprunts et dettes financières courants                             | 10 460         | 7 500          |
| Dettes de loyer courantes                                           | 7 701          | 6 774          |
| Fournisseurs et comptes rattachés                                   | 17 277         | 18 202         |
| Produits différés et passifs sur contrat                            | 96 803         | 90 918         |
| Provisions courantes                                                | 1 169          | 917            |
| Autres passifs courants                                             | 12 342         | 10 647         |
| <b>Total passifs courants</b>                                       | <b>145 752</b> | <b>134 958</b> |
| <b>TOTAL DU PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>                          | <b>324 720</b> | <b>267 365</b> |

**CELLECTIS S.A**  
**COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE RÉSUMÉ NON-AUDITÉ**  
**Pour le semestre clos le 30 juin 2026**  
**(en milliers de dollars, à l'exception des actions et données par action)**

|                                                                                                               | Pour le semestre clos le 30 juin, |                 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|-----------------|
|                                                                                                               | 2025                              | 2026            |
| <b>Chiffre d'affaires et autres revenus</b>                                                                   |                                   |                 |
| Chiffre d'affaires                                                                                            | 27 380                            | 11 006          |
| Autres revenus                                                                                                | 2 842                             | 3 446           |
| <b>Total chiffre d'affaires et autres revenus</b>                                                             | <b>30 222</b>                     | <b>14 452</b>   |
| <b>Charges opérationnelles</b>                                                                                |                                   |                 |
| Frais de recherche et développement                                                                           | (45 012)                          | (52 165)        |
| Frais administratifs et commerciaux                                                                           | (9 780)                           | (11 329)        |
| Autres produits opérationnels                                                                                 | 804                               | 353             |
| <b>Total charges opérationnelles et autres produits opérationnels</b>                                         | <b>(53 988)</b>                   | <b>(63 140)</b> |
| <b>Résultat opérationnel</b>                                                                                  | <b>(23 766)</b>                   | <b>(48 688)</b> |
| <b>Résultat financier</b>                                                                                     | <b>(18 098)</b>                   | <b>9 176</b>    |
| <b>Impôt sur les bénéfices</b>                                                                                | <b>-</b>                          | <b>(72)</b>     |
| <b>Résultat net</b>                                                                                           | <b>(41 863)</b>                   | <b>(39 584)</b> |
| <b>Résultat de base et dilué par action attribuable aux actionnaires de Cellectis (en dollars par action)</b> | <b>(0,42)</b>                     | <b>(0,39)</b>   |
| Nombre moyen pondéré d'actions utilisé dans le calcul du résultat par action (de base et dilué)               | 100 231 292                       | 100 587 696     |

**CELLECTIS S.A**  
**COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE RÉSUMÉ NON-AUDITÉ**  
**Pour les trois mois clos le 30 juin 2026**  
**(en milliers de dollars, à l'exception des actions et données par action)**

|                                                                                                               | Pour les trois mois clos le 30 juin, |                 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|-----------------|
|                                                                                                               | 2025                                 | 2026            |
| <b>Chiffre d'affaires et autres revenus</b>                                                                   |                                      |                 |
| Chiffre d'affaires                                                                                            | 16 725                               | 5 229           |
| Autres revenus                                                                                                | 1 469                                | 1 675           |
| <b>Total chiffre d'affaires et autres revenus</b>                                                             | <b>18 193</b>                        | <b>6 904</b>    |
| <b>Charges opérationnelles</b>                                                                                |                                      |                 |
| Frais de recherche et développement                                                                           | (23 080)                             | (24 976)        |
| Frais administratifs et commerciaux                                                                           | (5 078)                              | (5 739)         |
| Autres produits opérationnels                                                                                 | 378                                  | 290             |
| <b>Total charges opérationnelles et autres produits opérationnels</b>                                         | <b>(27 779)</b>                      | <b>(30 425)</b> |
| <b>Résultat opérationnel</b>                                                                                  | <b>(9 586)</b>                       | <b>(23 521)</b> |
| <b>Résultat financier</b>                                                                                     | <b>(14 150)</b>                      | <b>1 727</b>    |
| <b>Impôt sur les bénéfices</b>                                                                                | <b>-</b>                             | <b>(25)</b>     |
| <b>Résultat net</b>                                                                                           | <b>(23 736)</b>                      | <b>(21 819)</b> |
| <b>Résultat de base et dilué par action attribuable aux actionnaires de Cellectis (en dollars par action)</b> | <b>(0,24)</b>                        | <b>(0,22)</b>   |
| Nombre moyen pondéré d'actions utilisé dans le calcul du résultat par action (de base et dilué)               | 100 305 204                          | 100 647 451     |



## **Note relative à l'utilisation de mesures financières non IFRS**

Dans ce communiqué de presse, Collectis S.A. présente un résultat net (bénéfice ou perte) ajusté attribuable aux actionnaires de Collectis qui n'est pas un agrégat défini par les normes comptables IFRS®. Nous avons inclus dans ce communiqué de presse une réconciliation de cet agrégat avec le résultat attribuable aux actionnaires de Collectis, élément le plus comparable calculé en accord avec les normes comptables IFRS. Ce résultat ajusté attribuable aux actionnaires de Collectis exclut les charges liées aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie. Nous estimons que cet agrégat financier, quand il est comparé avec les états financiers établis conformément aux normes comptables IFRS, peut améliorer la compréhension globale de la performance financière de Collectis. De plus, notre direction suit les opérations de la société, et organise ses activités, en utilisant entre autres, cet agrégat financier. En particulier, nous pensons que l'élimination des charges liées aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie du résultat attribuable aux actionnaires de Collectis peut donner une information utile sur la comparaison d'une période à une autre des activités de Collectis. Notre utilisation de ce résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de Collectis est limitée à une utilisation analytique et ne devrait pas être considérée seule ou être substituée à l'analyse de nos résultats financiers présentés conformément aux normes comptables IFRS. Certaines de ces limitations sont : (a) d'autres sociétés, incluant des sociétés dans nos industries qui bénéficient des mêmes types de rémunérations fondées sur des actions, pourraient adresser l'impact des charges liées aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie d'une façon différente, et (b) d'autres sociétés pourraient communiquer un résultat net ajusté attribuable aux actionnaires ou d'autres agrégats similaires mais calculés de façon différente, ce qui réduirait leur utilité pour des besoins comparatifs. Au regard de l'ensemble de ces limitations, vous devriez considérer le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de Collectis au même titre que nos résultats financiers établis selon les normes comptables IFRS, y compris le résultat attribuable aux actionnaires de Collectis.

**CELLECTIS S.A**  
**RECONCILIATION DU RÉSULTAT NET IFRS (NON-AUDITÉ) ET DU RÉSULTAT NET AJUSTÉ**  
**Pour le semestre clos le 30 juin 2026**  
**(en milliers de dollars, à l'exception des actions et données par action)**

|                                                                                                                      | Pour le semestre clos le 30 juin, |                 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|-----------------|
|                                                                                                                      | 2025                              | 2026            |
| <b>Résultat net (en milliers de dollars)</b>                                                                         | <b>(41 863)</b>                   | <b>(39 584)</b> |
| Ajustement:                                                                                                          |                                   |                 |
| Instruments de rémunération en actions sans impact sur la trésorerie                                                 | 2 258                             | 3 952           |
| <b>Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de Collectis (en milliers de dollars)</b>                        | <b>(39 606)</b>                   | <b>(35 632)</b> |
| <b>Résultat de base et dilué ajusté par action attribuable aux actionnaires de Collectis (en dollars par action)</b> | <b>(0,40)</b>                     | <b>(0,35)</b>   |
| Nombre moyen pondéré d'actions utilisé dans le calcul du résultat ajusté par action (de base et dilué)               | 100 231 292                       | 100 587 696     |

**CELLECTIS S.A**  
**RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT NET IFRS ET NON IFRS NON-AUDITÉ**  
**Pour les trois mois clos le 30 juin 2026**  
**(en milliers de dollars, à l'exception des actions et données par action)**

|                                                                                                          | Pour les trois mois clos le 30 juin, |                 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|-----------------|
|                                                                                                          | 2025                                 | 2026            |
| <b>Résultat net (en milliers de dollars)</b>                                                             | <b>(23 736)</b>                      | <b>(21 819)</b> |
| Ajustement:                                                                                              |                                      |                 |
| Instruments de rémunération en actions sans impact sur la trésorerie                                     | 1 282                                | 2 289           |
| <b>Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de Collectis (en milliers de dollars)</b>            | <b>(22 454)</b>                      | <b>(19 529)</b> |
| <b>Résultat de base et dilué ajusté par action attribuable aux actionnaires de Collectis (\$/action)</b> | <b>(0,22)</b>                        | <b>(0,19)</b>   |
| Nombre moyen pondéré d'actions utilisé dans le calcul du résultat ajusté par action (de base et dilué)   | 100 305 204                          | 100 647 451     |

## À propos de Cellectis

Cellectis est une société de biotechnologie au stade clinique, qui utilise sa plateforme pionnière d'édition de génome pour développer des thérapies cellulaires et géniques innovantes pour le traitement de maladies graves. Cellectis développe les premiers produits thérapeutiques d'immunothérapies allogéniques fondées sur des cellules CAR-T, inventant le concept de cellules CAR T ingénierées sur étagère et prêtes à l'emploi pour le traitement de patients atteints de cancer, et une plateforme de développement de thérapies géniques dans d'autres indications thérapeutiques. Grâce à ses capacités de production entièrement internalisées, Cellectis est l'une des rares sociétés dans l'édition du génome à contrôler la chaîne de valeur de la thérapie cellulaire et génique de bout en bout.

Le siège social de Cellectis est situé à Paris. Cellectis est également implantée à New York et à Raleigh aux États-Unis. Cellectis est cotée sur le marché Euronext Growth (code : ALCLS) ainsi que sur le Nasdaq Global Market (code : CLLS). Pour en savoir plus, visitez notre site internet : [www.cellectis.com](http://www.cellectis.com) et suivez Cellectis sur [LinkedIn](#) et [X](#).

## Avertissement

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, y compris le *Private Securities Litigation Reform Act* de 1995. Les déclarations prospectives peuvent être identifiées par des mots tels que « attendu », « estime », « permettraient » « potentiel », « prévoyons », « prometteurs » ou la forme négative de ces expressions et d'autres expressions similaires. Ces déclarations prospectives sont fondées sur les attentes et hypothèses actuelles de notre direction ainsi que sur les informations dont elle dispose actuellement, y compris les informations fournies ou rendues publiques par nos partenaires titulaires de licences. Les déclarations prospectives comprennent notamment des déclarations concernant le potentiel de l'essai pivot de phase 2 BALLI-01 d'être considéré comme un essai pouvant servir de base à une demande d'autorisation de mise sur le marché, l'avancement, le calendrier et la progression des essais cliniques, le calendrier de publication de nos données, l'innocuité et l'efficacité potentielles de nos candidats produits, les avantages potentiels de la désignation RMAT (Regenerative Medicine Advanced Therapy), le caractère suffisant de notre trésorerie pour financer nos activités, les bénéfices potentiels de nos candidats produits et de nos technologies, ainsi que les résultats attendus de nos accords de collaboration, notamment avec AstraZeneca, Servier et Allogene. Ces déclarations prospectives sont établies sur la base des informations dont nous disposons actuellement et sont soumises à des risques et incertitudes importants, notamment aux nombreux risques liés au développement de candidats produits biopharmaceutiques. Les résultats, performances ou événements réels peuvent différer sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus dans toute déclaration prospective. De nombreux facteurs importants sont susceptibles d'avoir un effet défavorable sur ces déclarations prospectives et d'entraîner des résultats réels différents de ceux qui y sont exprimés, notamment, sans que cette liste soit limitative : des résultats d'essais cliniques non concluants ou des essais cliniques n'atteignant pas un ou plusieurs de leurs critères d'évaluation ; l'absence de confirmation, dans les essais cliniques en cours ou futurs, de données préliminaires ; l'absence de traduction en résultats cliniques positifs de données précliniques prometteuses ; l'impossibilité d'obtenir les autorisations réglementaires requises ; les évolutions réglementaires aux États-Unis, dans l'Union européenne et ses États membres, ainsi que dans d'autres pays ; des perturbations résultant de défaillances de tiers sur lesquels nous nous appuyons dans le cadre de nos essais cliniques ; des retards ou décisions défavorables des autorités réglementaires ; des modifications ou un renforcement des exigences réglementaires et de la surveillance ; une concurrence accrue, notamment dans le domaine de l'hémo-oncologie, susceptible d'affecter notre évaluation des priorités stratégiques relatives de nos différents programmes de recherche et développement ; des retards ou difficultés de fabrication ; l'incapacité à atteindre les objectifs de recrutement des patients ; des désaccords avec nos partenaires de collaboration ou le fait que ces partenaires renoncent à poursuivre le développement des candidats produits ; des contentieux, notamment en matière de responsabilité du fait des produits, de propriété intellectuelle ou relatifs à des accords de licence ; l'absence de réalisation des avantages attendus de nos accords de licence ou l'incapacité à conclure de futurs accords ; la capacité et la volonté des titulaires de licences de poursuivre activement les activités de développement prévues dans le cadre de nos accords de collaboration ; des facteurs liés à la commercialisation, notamment l'obtention des autorisations réglementaires et les décisions relatives à la fixation des prix ; des perturbations dans l'approvisionnement en matières premières ou en matériaux de départ ; des retards ou interruptions affectant nos installations internes de fabrication ; la multiplication et l'évolution constante des nouvelles technologies ; des contraintes en matière de ressources financières ; le rythme et le degré d'acceptation par le marché de nos candidats produits ainsi que la demande pour ceux-ci ; des perturbations sur les marchés financiers ; ainsi que notre capacité à attirer et à retenir des collaborateurs scientifiques et dirigeants clés. Une prudence particulière s'impose dans l'interprétation des résultats des études de phase 1 ainsi que des résultats et données

intermédiaires portant sur un nombre limité de patients ; ces résultats ne doivent pas être considérés comme prédictifs des résultats futurs. S'agissant de notre horizon de financement, nos plans opérationnels, y compris nos plans de développement de produits, peuvent évoluer en raison de divers facteurs, y compris de facteurs qui nous sont actuellement inconnus. En outre, de nombreux autres facteurs importants, notamment ceux décrits dans notre rapport annuel sur formulaire 20-F, tel que modifié, ainsi que dans notre rapport financier annuel (y compris le rapport de gestion) pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, et dans les documents que Collectis dépose périodiquement auprès de la Securities and Exchange Commission (« SEC »), disponibles sur le site Internet de la SEC à l'adresse [www.sec.gov](http://www.sec.gov), ainsi que d'autres risques et incertitudes, connus ou inconnus, sont susceptibles d'avoir un effet défavorable sur ces déclarations prospectives et d'entraîner des résultats, performances ou réalisations réels sensiblement différents de ceux exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations prospectives. Sauf dans les cas prévus par la loi, nous n'assumons aucune obligation de mettre à jour publiquement ces déclarations prospectives, ni d'actualiser les raisons pour lesquelles les résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux anticipés dans les déclarations prospectives, même si de nouvelles informations venaient à être disponibles ultérieurement.

**Pour de plus amples informations sur Collectis, veuillez contacter :**

**Contacts média :**

Pascalynne Wilson, Director, Communications, +33 (0)7 76 99 14 33, [media@collectis.com](mailto:media@collectis.com)

Patricia Sosa Navarro, Chief of Staff to the CEO, +33 (0)7 76 77 46 93,

**Contact pour les relations avec les investisseurs :**

Arthur Stril, Chief Financial Officer & Chief Business Officer, [investors@collectis.com](mailto:investors@collectis.com)